

rapport annuel 2007
08



Centre jeunesse
de Québec

Institut universitaire

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Mot du président et du directeur général

UN CHANGEMENT QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ, LA CONSOLIDATION ET L'INNOVATION

C'est avec une grande fierté que l'équipe du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire vous présente son rapport d'activité annuel 2007-2008 qui fait état des principales réalisations et des faits saillants de notre organisation. Avec le départ à la retraite du directeur général et du président du conseil d'administration, c'est dans un souci de continuité, de préservation des acquis et une quête incessante de l'excellence et de la qualité que nous avons pris la mesure du défi que représente la conduite du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. C'est aussi avec beaucoup d'énergie et de rigueur que l'ensemble du personnel de notre organisation s'est engagé dans la réalisation de nos missions en effectuant des interventions de pointe pour offrir une aide spécialisée à des enfants et à des familles en grande difficulté et leur assurer la protection et la sécurité.

Plusieurs moments importants ont marqué le cours de cette année. Sans en faire un inventaire exhaustif, notons tout d'abord que notre établissement a été reconduit comme institut universitaire pour les cinq prochaines années, ce qui assure notre position de leader dans le domaine de la recherche sociale et du développement des pratiques. Dans un momentum et en profitant du changement, nous avons amorcé des travaux sur notre planification stratégique 2008-2013, exercice ambitieux qui mettra à contribution l'ensemble du personnel ainsi que des instances consultatives de notre organisation. La poursuite des chantiers visant à mettre en place les nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection de la jeunesse* nous a permis d'installer le nouveau processus clinique et d'accès à la mesure d'encadrement intensif, autant chez les garçons que chez les filles. Un budget substantiel de développement nous a permis d'amorcer la mise en place d'une offre de service spécialisée en santé mentale pour nos jeunes. L'enclenchement de notre troisième processus d'agrément nous permettra d'analyser l'ensemble de nos processus organisationnels



dans le but de bien identifier nos forces et les zones d'amélioration. Dans un souci de toujours mieux faire, nous nous sommes dotés d'une politique-cadre sur l'amélioration continue de la qualité des services.

En ce qui concerne les ressources humaines, notons la mise en place des nouvelles dispositions de nos conventions collectives, une année chargée au plan du recrutement et des mouvements de main-d'œuvre ainsi que plusieurs travaux pour optimiser la contribution de nos ressources. La poursuite de la mise en place des projets régionaux sur des problématiques comme la dépendance, le jeu pathologique et la déficience physique et intellectuelle vient renforcer notre croyance en une intervention intersectorielle et interdisciplinaire. En terminant,

soulignons notre capacité réelle à respecter nos engagements face à tous les standards fixés par le Ministère et notre Agence dans nos ententes de gestion, que ce soit en matière d'équilibre budgétaire, de gestion des listes d'attente, de délais d'intervention ou de présence au travail.

Nous sommes conscients qu'il reste plusieurs défis à relever et que l'amélioration de la qualité est un processus continu, mais nous sommes aussi conscients que nous avons le potentiel, l'expertise et des ressources engagées qui continueront avec fierté à contribuer à notre développement pour mieux répondre aux besoins de nos clientèles.

Jacques Laforest
Directeur général

Simon Lemay
Président



LA MISSION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC – INSTITUT UNIVERSITAIRE

Depuis la création du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, la volonté de tout le personnel à contribuer au mieux-être des jeunes et de leur famille en misant sur leur potentiel s'est toujours confirmée. Le libellé de sa mission en témoigne plus concrètement :

« Aider les jeunes en difficulté ainsi que leur famille en leur permettant de se reprendre en main sur le plan personnel, familial ou social. »

Cette mission abrégée intègre en fait les trois missions légales prescrites à l'établissement par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* du Québec.

LA MISSION D'UN CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE est d'offrir dans la région des services de nature psychosociale, y compris des services d'urgence sociale, requis par la situation d'un enfant en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ainsi qu'en matière de placement d'enfants, de médiation familiale, d'expertise à la Cour supérieure sur la garde d'enfants, d'adoption et de recherche d'antécédents biologiques.

LA MISSION DES CENTRES DE RÉADAPTATION pour jeunes en difficulté d'adaptation est d'offrir des services d'adaptation ou de réadaptation et d'intégration sociale à des jeunes et des jeunes parents qui, en raison de leurs difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autres toxicomanies, requièrent de tels services. Elle est aussi d'offrir des services d'accompagnement et de support à l'entourage de ces personnes.

Mission et vision

LA MISSION UNIVERSITAIRE vise à contribuer à la formation de professionnels, à susciter et soutenir la réalisation de recherches sociales ainsi qu'à procéder à l'évaluation des technologies et des modes d'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

LA VISION

« Pour fournir une réponse adaptée aux besoins de l'utilisateur dans le cadre de notre mission, nous voulons mettre en place une offre de service :

- conforme à des orientations cliniques claires, adaptées, accessibles, évolutives et près du milieu naturel...
- qui favorise l'implication du jeune, de ses parents et des ressources du milieu...
- dans le cadre d'une intervention planifiée, rigoureuse, continue, complémentaire, intensive, sécuritaire, en contexte d'autorité, confidentielle...
- en collaboration étroite avec des ressources de type familial, le réseau sociosanitaire, le milieu scolaire, la justice, les organismes communautaires...
- par du personnel disponible, compétent, engagé, qui partage des valeurs communes, supporté par une équipe de gestion qui s'assure de la qualité des interventions et de l'atteinte des résultats...
- qui soutient les personnes et favorise leur mobilisation, leur développement dans les équipes de travail...
- dans un établissement qui propose une allocation optimale des ressources dans le cadre budgétaire disponible, qui favorise une reddition de comptes régulière et...
- qui s'inscrit dans un cadre universitaire, de recherche, d'enseignement et de diffusion de connaissances. »

LE JEUNE AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

VOICI LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2007-2008

DÉMARCHE D'AGRÈMENT

Le certificat d'agrément de l'établissement vient à échéance en septembre 2008. Une équipe de travail a été mise sur pied pour coordonner dans l'établissement la réalisation de la démarche d'autoévaluation qui devrait nous conduire à la reconduction de notre certificat d'agrément pour 2008-2011. Cette entreprise d'envergure mettra à contribution plus de 100 personnes qui collaboreront, chacune à sa façon, à rendre vivant le processus d'amélioration continue dans l'établissement.

POLITIQUE-CADRE SUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SERVICES

De nombreux efforts sont faits dans l'organisation dans le sens de l'amélioration continue et ce, dans tous les secteurs d'activité. Cependant, de plus en plus, le besoin d'une vision commune à cet égard se fait sentir de même que le besoin de mieux apprécier nos résultats clientèle. C'est pourquoi un projet de politique-cadre sur l'amélioration continue de la qualité a été élaboré et a fait l'objet d'une large consultation au CJC-IU. Ce projet a par la suite été adopté par le conseil d'administration. C'est au comité de vigilance et de la qualité qu'est confiée la responsabilité de s'assurer du respect de cette politique.

SANTÉ MENTALE

Au cours de la dernière année, le CJC-IU a approuvé le modèle d'organisation et de développement des services en santé mentale qu'il entend offrir à sa clientèle. Ce modèle est basé sur trois axes principaux : l'intervention précoce, les meilleures pratiques et l'individualisation de l'intervention.

Grâce à l'allocation budgétaire de 422 000 \$, la mise en œuvre de cette offre de service spécialisée s'est amorcée par l'embauche d'une équipe de soutien

clinique et la désignation des unités de réadaptation à spécialiser. Le projet a été relié au budget destiné à baisser les charges de cas à l'application des mesures de façon à créer des charges de cas spécialisées psychosociales en santé mentale pour assurer la continuité des services.

PROSTITUTION JUVÉNILE

Depuis trois ans, un groupe de travail intersectoriel travaille à l'élaboration d'un guide d'intervention auprès des jeunes exploités sexuellement. Ce guide maintenant terminé s'adresse aux intervenants du CJC-IU, des CSSS, des CS et des corps policiers. Ce guide, élaboré en partenariat avec des chercheurs de l'Université Laval, comble un vide important au niveau des outils cliniques pour offrir à ces jeunes et à leurs parents un service de qualité. Un projet d'évaluation de l'implantation est en attente de subvention.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE LOCAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

Au début de la présente année, le conseil d'administration a retenu les services de monsieur Michel Bouffard à titre de commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. Le rattachement hiérarchique de ce dernier est une des garanties recherchées par la Loi, quant à l'indépendance du commissaire dans l'exercice de ses responsabilités envers les usagers. Différentes activités de promotion du régime des plaintes et d'appropriation du rapport des plaintes ont été réalisées au cours de l'année. Le commissaire est membre d'office du comité de vigilance.

IMPLANTATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Les modifications à la *Loi sur la protection de la jeunesse* sont entrées en vigueur le 9 juillet 2007. Trois journées de formation ont été offertes à l'ensemble du personnel par quinze employés.

Une journée de sensibilisation a aussi été proposée aux partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau scolaire et du réseau communautaire.

Pour adapter les pratiques aux nouvelles obligations légales, la programmation en clarification de projet



de vie a été revue et l'implantation de l'approche de médiation en contexte de protection a été amorcée. Les guides de pratiques et les outils cliniques ont également été modifiés. Le directeur de la protection de la jeunesse a aussi émis des directives particulières pour l'application uniforme de certaines dispositions particulières de la Loi dans l'établissement.

MODIFICATIONS IMPORTANTES DE L'OFFRE DE SERVICE EN RÉADAPTATION INTERNE

Considérant les facteurs suivants:

- Les modifications de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et, plus particulièrement, l'entrée en vigueur du Règlement sur le recours au programme d'hébergement dans une unité d'encadrement intensif;
- Le niveau d'engorgement élevé chez les filles;
- Les unités à traitement individualisé;
- L'impossibilité de poursuivre le traitement en toxicomanie dans une unité spécialisée telle que déjà connue.

Une réflexion entourant ces facteurs a été mise en action tout en ayant en tête l'amélioration de la qualité au plan de:

- L'accessibilité;
- La continuité;
- La sécurité;
- L'équité;
- L'utilisation efficiente des ressources.

Ainsi, avec les différents changements, l'Escale est devenu un centre de réadaptation exclusivement ouvert.

Les filles nécessitant une mesure d'encadrement intensif ou une mesure en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) sont maintenant hébergées au Gouvernail pour la durée des mesures, à l'unité Orchidée.

Les unités Le Havre à l'Escale et l'unité Le Passage au Gouvernail ont vu leur mandat se modifier. Elles reçoivent dorénavant des jeunes ayant

une problématique spécifique en santé mentale qui nécessite une réponse individualisée à leurs besoins.

Enfin, concernant les services d'aide et de support en toxicomanie et dépendances, nous sommes à implanter une approche intégrée dans les unités et auprès des proches. C'est avec une équipe de professionnels de différentes disciplines et en concertation avec le support du Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve que nous allons déployer ce service.

LE PROGRAMME DE QUALIFICATION DES JEUNES

Le programme est bien implanté avec 2 éducateurs passionnés et engagés qui ont présentement le mandat de suivre

20 jeunes (garçons et filles) provenant des familles d'accueil, des foyers de groupe et de l'internat. Ils ont la responsabilité de les aider à se préparer à la vie adulte avec tout ce que cela peut comporter. Cette démarche structurante permet de bien les préparer à assumer leur citoyenneté. Ce sont des jeunes âgés de 16 ans qui seront suivis par nos services jusqu'à leur 19 ans.

LE PROGRAMME INDIVIDUALISÉ D'INTERVENTION INTENSIVE AUPRÈS DES ADOLESCENTES AU CENTRE DE SERVICES EXTERNES

Le projet individualisé d'intervention intensive auprès des adolescentes au Centre de services externes provient d'une initiative de la direction de la sous-région Québec-Sud qui voulait éliminer la situation d'engorgement à l'Escale. Il s'adresse spécifiquement aux adolescentes âgées de 12 à 17 ans qui vivent une situation difficile ou qui sont en fin de placement au centre de réadaptation. Il vise principalement à offrir aux adolescentes un service individualisé d'intervention intensive de réadaptation et psychosociale, comme alternative au placement et ce, en collaboration avec le milieu familial. Le projet se distingue des programmes offerts dans le milieu familial principalement par l'aspect protection. En effet, il a pour but de gérer le



risque présent dans la vie des adolescentes en leur offrant un endroit stable avec une programmation individualisée adaptée à leurs besoins 7 jours sur 7, de jour et de soir. L'engagement et la présence du parent au programme sont essentiels afin qu'il soit en mesure d'assurer la protection de son adolescente puisque l'intervention se fait en complémentarité avec le milieu de vie de la jeune. Celle-ci retourne à la maison après sa journée au centre.

L'évaluation de l'implantation du projet individualisé d'intervention intensive auprès des adolescentes est en cours. Les résultats nous apparaissent encourageants.

SIGNATURES DES CONVENTIONS COLLECTIVES

En gestion des ressources humaines, le fait saillant de l'année est, sans contredit, la conclusion des quatre nouvelles conventions collectives selon les règles prévues à la Loi 30 sur la décentralisation des négociations. Les objets de ces négociations portent principalement sur l'organisation du travail. De fait, trois conventions collectives ont fait l'objet d'une entente de gré à gré et sont entrées en vigueur au cours de l'été 2007. Une quatrième est entrée en vigueur à l'automne 2007, après la décision d'un arbitre de différends. À ce jour, l'administration de ces conventions collectives n'a pas posé de problèmes importants d'application.

LA LSJPA A MAINTENANT 5 ANS

La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) est en vigueur depuis maintenant cinq ans. Plusieurs programmes pour réadapter les adolescents et pour protéger efficacement la société en conformité avec les nouvelles dispositions légales ont été développés. Ainsi, un programme de surveillance dans la communauté et un programme non résidentiel ont été élaborés en plus de revoir le guide de pratiques sur la mesure probatoire. Un groupe de formateurs a également été constitué pour soutenir l'appropriation des outils cliniques par le personnel.

PARTENARIAT

Le cœur des projets de partenariat est en lien avec les projets cliniques régionaux que le CJC-IU met en place avec les cinq CSSS de la région et les dispensateurs de services régionaux. Cette année, en plus de terminer la première phase de ces projets cliniques pour les jeunes en difficulté, le CJC-IU a débuté la deuxième phase. Elle consiste à mettre

en place des projets avec le secteur de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement, de la toxicomanie, de la dépendance et du secteur de la réadaptation physique.

Aux niveaux national et international, le partenariat est toujours aussi actif avec le projet Bord à Bord impliquant nos collègues de la grande région sociosanitaire de Saint-Malo. Ce partenariat nous amène à réaliser des échanges cliniques, entre professionnels, des expériences de stage et de formation ainsi que des jumelages de jeunes. Le CJC-IU a aussi ratifié une entente de collaboration et de partenariat avec les Services aux enfants et adultes de Prescott-Russell (SEAPR) en Ontario visant à échanger notre expertise clinique et en gestion.

GOVERNANCE

Une année de changement au sein du conseil d'administration avec l'arrivée d'un nouveau président et le départ de quelques membres. Ces changements ont amené les membres du CA à suivre une formation sur le rôle et les responsabilités d'un CA. Ils ont également profité de l'occasion pour réévaluer les mandats de tous les comités du conseil, ce qui a amené la venue du comité de gouvernance.

VISITE D'APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Dans le cadre de la visite d'appréciation de la qualité des services du ministère de la Santé et des Services sociaux, le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire a reçu en 2006 des représentants du ministère aux fins d'appréciation de la qualité de vie des jeunes résidant dans une ressource de type familial ou ressource intermédiaire.

À la suite de cette visite, l'équipe ministérielle a été en mesure de constater la qualité des services offerts aux jeunes placés en famille d'accueil ou en ressource intermédiaire. Certaines recommandations ont également été formulées au CJC-IU. De ces recommandations a découlé un plan d'action qui a été réalisé en 2007-2008. Plusieurs actions visaient une meilleure information et une présence accrue auprès des jeunes et des familles d'accueil. En juin dernier, l'Agence de la santé et des services sociaux s'est dite satisfaite du travail effectué et nous libère du plan d'action. Par ailleurs, le CJC-IU, bien que content des améliorations apportées, est conscient qu'il faut continuer à faire des efforts afin de consolider les acquis de la dernière année.

Les membres du conseil d'administration

Simon Lemay, population, président
Claire Salman, comité des usagers, vice-présidente
Richard Hawey, Fondation, trésorier
Jacques Laforest, secrétaire

Frédéric Albert, conseil multidisciplinaire
André Beaudoin, désigné par le ministre
Gilles Bégin, conseil multidisciplinaire
François Blais, Université Laval
Mireille Carpentier, personnel non clinique
Jean-François Côté, population
Poste vacant, coopté
Poste vacant, population
Dominique Goubau, Université Laval
Poste vacant, coopté
Nancy Pilote, population
Yvon Pinard, comité des usagers
Martin-Guy Trépanier, désigné par l'Agence
Monique Weaner, conseil multidisciplinaire
Poste vacant, désignation par l'Agence



1^{re} RANGÉE Yvon Pinard, Simon Lemay, Jacques Laforest,
Claire Salman

2^e RANGÉE Philippe Bordeleau, Martin-Guy Trépanier,
Jean-François Côté, Nancy Pilote, Mireille Carpentier,
Germain Laurendeau, Frédéric Albert, Gilles Bégin,
François Blais

ABSENTS Richard Hawey, André Beaudoin, Dominique Goubau,
Monique Weaner

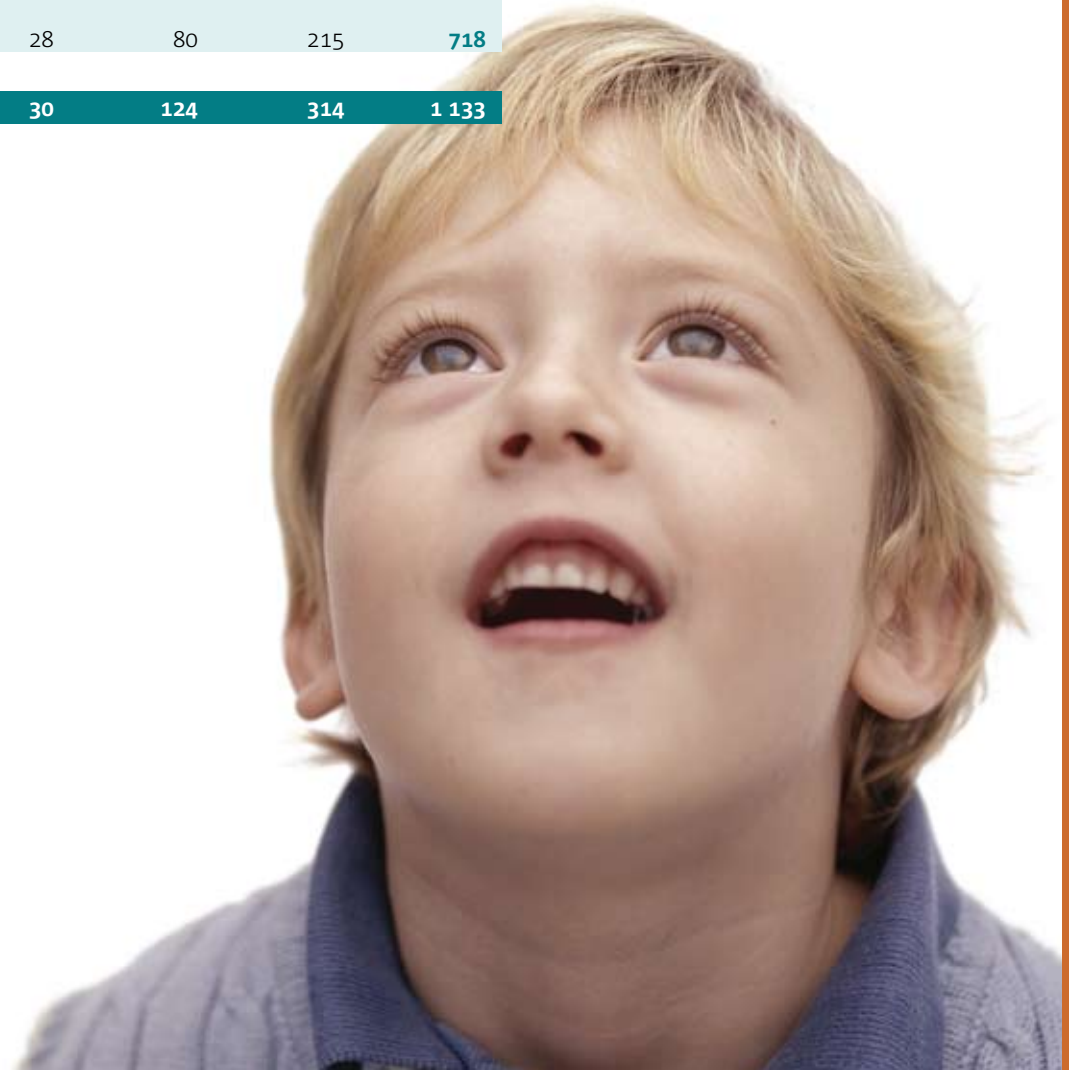
Répartition des effectifs au CIQ-IU

GRUPE	TC	TCT	TP	TPT	TOTAL
Cadre	70	—	—	—	70
Syndicables mais non syndiqués (SNS)	14	1	—	22*	37
Soins infirmiers	3	—	3	3	9
Paratechnique, services auxiliaires et de métiers	76	—	29	57	162
Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	107	1	12	17	137
Techniciens et professionnels des services sociaux	395	28	80	215	718
TOTAL	665	30	124	314	1 133

* Ces 22 personnes travaillent à la mission universitaire

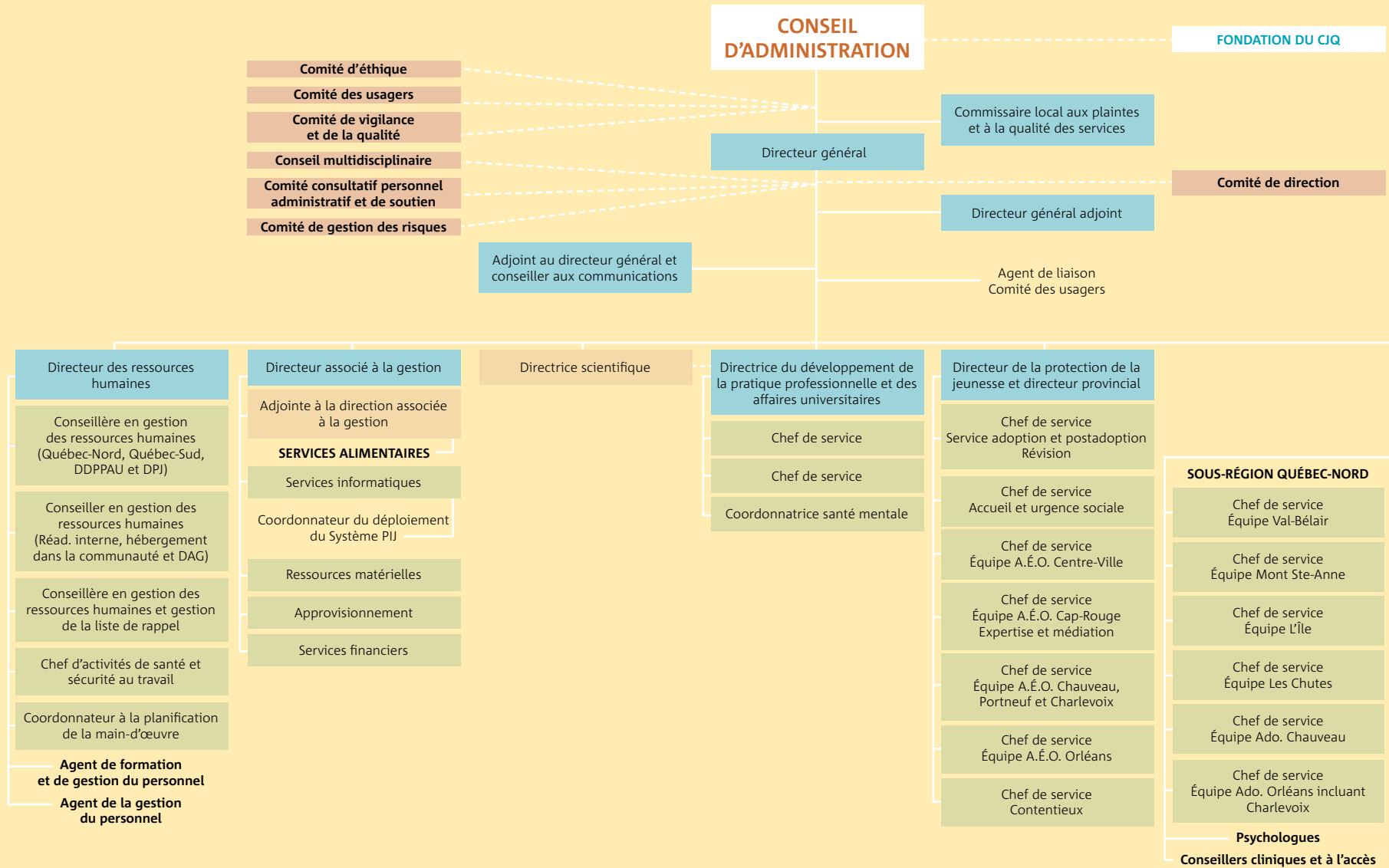
LÉGENDE

TC: temps complet
TCT: temps complet temporaire
TP: temps partiel
TPT: temps partiel temporaire



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Organigramme au 31 mars 2008



LÉGENDE

Comités

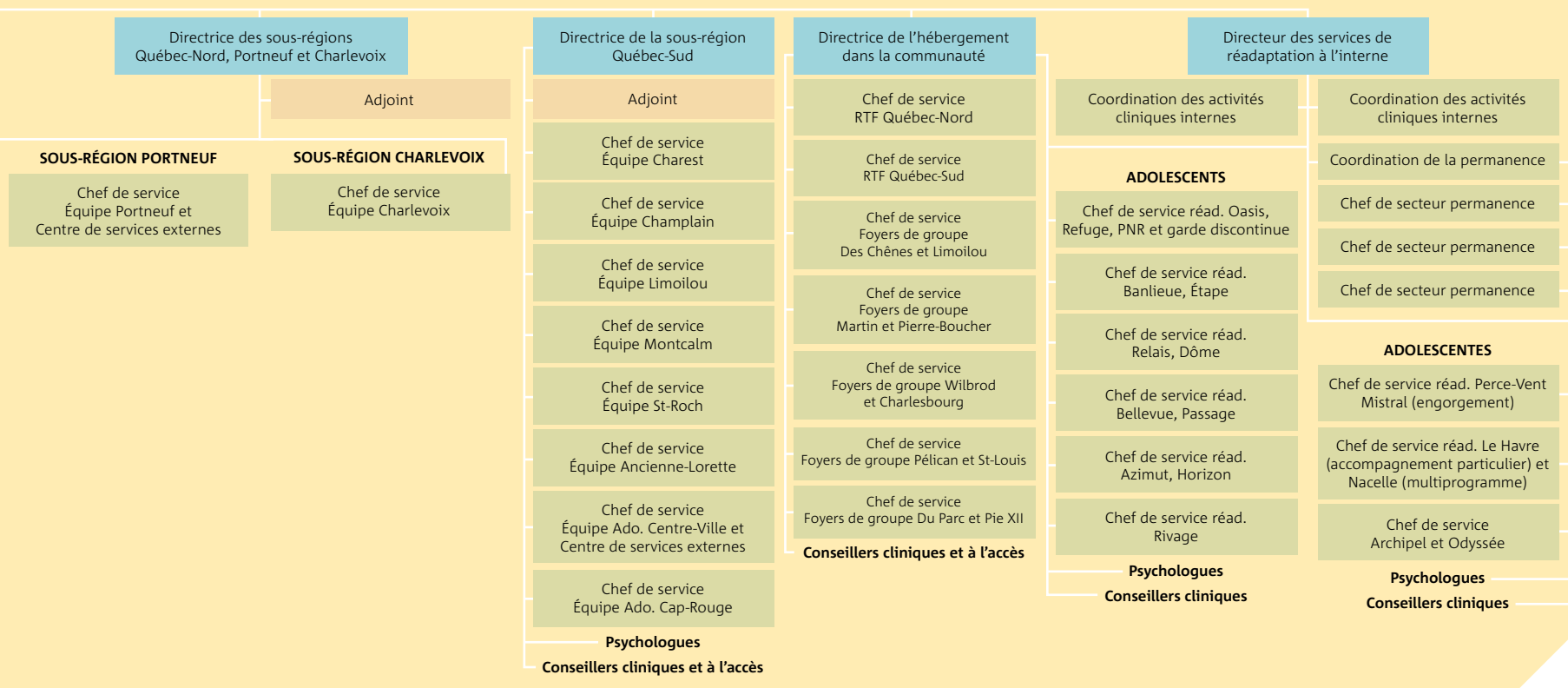
Hiérarchiques

Liens fonctionnels

Cadre supérieur et hors-cadre

Unité/Service

Cadre fonctionnel



Information sur la clientèle

	Jeunes ayant reçu des services en vertu de la LPJ	Jeunes ayant reçu des services en vertu de la LSJPA	Signalements retenus	Jeunes pris en charge à l'application des mesures	Placements en centres de réadaptation	Placements en foyers de groupe	Placements en ressources de type familial
	au 31 mars			Nombre d'utilisateurs différents			
PORTNEUF							
2007-2008	472	110	252	92	39	7	62
2006-2007	454	96	248	107	38	8	62
VIEILLE- CAPITALE							
2007-2008	2736	368	1349	706	246	81	540
2006-2007	2604	342	1361	723	265	92	565
QUÉBEC- NORD 6							
2007-2008	2947	478	1546	622	276	82	416
2006-2007	2650	419	1410	599	284	84	410
CHARLEVOIX							
2007-2008	260	68	156	65	23	2	47
2006-2007	235	62	155	64	16	4	49
EXTÉRIEUR							
2007-2008	626	39	136	138	54	13	161
2006-2007	720	28	114	130	45	18	173
TOTAL							
2007-2008	7041 ①	1063 ②	3439 ③	1623 ④	638 ⑤	185 ⑤	1226 ⑤
2006-2007	6663	947	3288	1623	648	206	1259

LÉGENDE

LPJ: Loi sur la protection de la jeunesse

LSJPA: Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents



Mathis*, fils de Nathalie

NOUS CONSTATONS

- 1** une augmentation de 5,6 % du nombre de jeunes ayant reçu des services en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;
- 2** une augmentation de 12,2 % du nombre de jeunes ayant reçu des services en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*;
- 3** une augmentation de 4,6 % des signalements retenus;
- 4** - une stabilité du nombre d'enfants pris en charge à l'application des mesures au 31 mars de chaque année;
- en regard des jeunes pris en charge à l'application des mesures, 79 % l'étaient en raison de mesures ordonnées au 31 mars 2007 (1283) et 72 % au 31 mars 2008 (1175);
- 5** une légère diminution du nombre d'enfants placés en centres de réadaptation, en foyers de groupe et en ressources de type familial;
- 6** une stabilité sur deux ans dans les clientèles desservies par sous-région, sauf pour Québec-Nord où l'on remarque une augmentation plus significative des jeunes ayant reçu des services en vertu de la LPJ et de la LSJPA, les signalements retenus et les jeunes pris en charge.

Nombre de jeunes répartis selon le sexe

	Jeunes ayant reçu des services en vertu de la LPJ	Jeunes ayant reçu des services en vertu de la LSJPA	Signalements retenus	Jeunes pris en charge à l'application des mesures	Placements en centres de réadaptation	Placements en foyers de groupe	Placements en ressources de type familial
	au 31 mars Nombre d'usagers différents						
GARÇONS							
2007-2008	3630	887	1701	846	379	120	622
2006-2007	3425	809	1667	857	387	136	654
FILLES							
2007-2008	3411	176	1738	777	259	65	604
2006-2007	3238	138	1621	766	261	70	605
TOTAL							
2007-2008	7041	1063	3439	1623	638	185	1226
2006-2007	6663	947	3288	1623	648	206	1259



Alison*, nièce de Michèle

LÉGENDE

LPJ: *Loi sur la protection de la jeunesse*

LSJPA: *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*

Nombre de jeunes répartis selon l'âge

	Jeunes ayant reçu des services en vertu de la LPJ	Jeunes ayant reçu des services en vertu de la LSJPA	Signalements retenus	Jeunes pris en charge à l'application des mesures	Placements en centres de réadaptation	Placements en foyers de groupe	Placements en ressources de type familial
	au 31 mars Nombre d'utilisateurs différents						
0-5 ANS							
2007-2008	1543	—	910	344	—	—	226
2006-2007	1490	—	920	331	—	—	259
6-13 ANS							
2007-2008	3059	46	1625	668	47	81	527
2006-2007	2895	N/D	1443	685	N/D	N/D	546
14-17 ANS							
2007-2008	2138	706	904	606	543	101	400
2006-2007	2137	N/D	925	605	N/D	N/D	385
18 ANS ET +							
2007-2008	301	311	—	5	48	3	73
2006-2007	141	N/D	—	2	N/D	N/D	69
TOTAL							
2007-2008	7041	1063	3439	1623	638	185	1226
2006-2007	6663	947	3288	1623	648	206	1259

Les variations entre les 2 années ne sont attribuables ni aux garçons, ni aux filles, ni à des groupes d'âges particuliers, mais elles se partagent entre ces groupes.

LÉGENDE

LPJ: *Loi sur la protection de la jeunesse*

LSJPA: *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Signalements retenus par problématiques et sous-régions

	Abandon	Abus physiques	Abus sexuels	Mauvais traitements psychologiques	Négligence	Troubles de comportement	TOTAL
PORTNEUF 2007-2008	—	57	24	22	115	34	252
VIEILLE-CAPITALE 2007-2008	2	337	123	121	577	189	1349
QUÉBEC-NORD 2007-2008	10	390	136	127	608	275	1546
CHARLEVOIX 2007-2008	—	38	12	19	64	23	156
EXTÉRIEUR 2007-2008	4	16	27	12	72	5	136
TOTAL 2007-2008	16	838	322	301	1436	526	3439
%	0,3 %	24,4 %	9,4 %	8,8 %	41,8 %	15,3 %	100 %

L'augmentation totale des signalements retenus en 2007-2008 est de 4,6 %.

Évaluations



	2007-2008	2006-2007
Évaluations terminées	2710	2452
Taux de compromission	913 (34 %)	902 (37 %)

ATTENTE À L'ÉVALUATION : Notre seuil hebdomadaire d'attribution des situations aux intervenants est de 48 dossiers. Nous n'avons pas d'attente à l'évaluation, car la moyenne hebdomadaire des dossiers à attribuer est inférieure à ce nombre.

Adoption/postadoption, expertise et médiation

	2007-2008	2006-2007
ADOPTIONS RÉGULIÈRES	22	29
ADOPTIONS INTERNATIONALES	37	34
ANTÉCÉDENTS ET RETROUVAILLES		
Personnes ayant reçu leurs antécédents	247	188
Personnes ayant vécu une mise en contact	99	104
EXPERTISES PSYCHOSOCIALES TERMINÉES	100	129



Zoé*, nièce de Geneviève

Comités et conseils

CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE

Au cours de 2007-2008, le conseil multidisciplinaire a fourni deux avis à la Direction générale. Le premier portait sur un projet de politique sur les outils cliniques; de nombreuses recommandations y étant formulées ont été intégrées à la politique finale. Le second avis portait sur un projet de cadre de référence sur les services externes; l'établissement utilisera ces recommandations dans la finalisation de ce cadre de référence.

Le conseil multidisciplinaire a également tenu plusieurs activités de ressourcement professionnel auxquelles les membres ont participé en grand nombre: 322 aux deux journées d'échanges professionnels et 292 aux quatre déjeuners-conférences.

COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

En mai 2007, le conseil d'administration a créé le comité de vigilance et de la qualité tel que le requiert la LSSSS et en a désigné les membres. Après une première année d'existence, ce comité prend progressivement sa place dans l'organisation au plan de la qualité par la nécessaire coordination des activités reliées à la qualité qu'il induit.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Les membres du comité d'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique ont examiné 12 projets de recherche et ont délivré 10 certificats de conformité éthique. Ils ont également assuré le suivi éthique de 25 projets actuellement en cours.

Conformément aux règles de l'Unité d'éthique du MSSS et en vue d'assurer la protection du public, des privilèges de recherche ont été octroyés aux quatre chercheurs en établissement que compte le CIQ-IU, lesquels ont accepté de se conformer aux exigences requises.



COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Au cours de l'année 2007-2008, 354 incidents/accidents ont été déclarés à la gestionnaire de risques, soit une augmentation de 37 % par rapport à l'année précédente. Au niveau des incidents, c'est en ce qui a trait à la médication que le nombre de déclarations est le plus élevé. Au plan des accidents, ce sont les blessures corporelles accidentelles et les manifestations suicidaires qui sont les plus nombreuses. 85 % des recommandations du comité de gestion des risques ont été mises en œuvre et 15 % sont en voie de l'être.

À la suite d'une recommandation du comité de gestion des risques, un protocole d'autoadministration des médicaments a été élaboré et adopté par le comité de direction. Il est actuellement en voie d'implantation avec un comité de pilotage d'établissement.

COMITÉ DES USAGERS

Au cours de la dernière année, le comité des usagers a bien assumé ses responsabilités légales en maintenant son orientation de contribuer à l'amélioration de la qualité des services du CIQ-IU. Le comité a collaboré à promouvoir le respect, les droits et obligations des usagers, en vue d'accroître l'efficacité et le succès des interventions. Avec le concours du directeur général, le recrutement est à la hausse au comité des usagers. La consolidation de son équipe par l'ajout de six nouveaux membres a créé une nouvelle vitalité, par leurs différentes expériences et par l'engagement de tous. Au cours de la prochaine année, les défis du comité seront de créer de nouvelles fenêtres pour rejoindre un plus grand nombre d'usagers et de parfaire ses modes d'accompagnement.

CONSEIL CONSULTATIF DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN (CCPAS)

Au cours de la dernière année, le CCPAS a procédé principalement à la planification de la rencontre annuelle et de la semaine du personnel administratif et de soutien. Il a également été l'initiateur, avec la direction, d'une politique environnementale souhaitée par les membres, en plus de collaborer aux nouvelles politiques de l'établissement tout en répondant aux besoins spécifiques des membres. Le comité a aussi édité l'info CCPAS « Se connaître ».

Traitement des plaintes

Le traitement des insatisfactions et des plaintes témoigne du respect réel que l'établissement porte à l'endroit des usagers, relativement à leur satisfaction.

En cours d'année 2007-2008, 66 plaintes ont été examinées dans les délais prévus par la loi. Un certain nombre d'entre elles ont donné lieu à des mesures correctives et à des recommandations aux autorités de l'établissement. Le commissaire a également fourni assistance à diverses personnes dans plus de 60 autres situations.

Cette année aussi, un nouveau règlement sur la procédure d'examen des plaintes a été adopté par le conseil d'administration et il précise de façon très détaillée la réalisation du traitement d'une plainte. Au sein du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, la fonction de commissaire local aux plaintes et à la qualité des services est assumée par Michel Bouffard, et il relève directement du conseil d'administration.



Allyson*, fille de Chantale

Entente de gestion et d'imputabilité

L'ensemble des cibles fixées à l'entente de gestion et d'imputabilité 2007-2008 ont été atteintes, incluant le maintien de l'équilibre budgétaire tout en assurant la mise en œuvre des priorités du ministre dans le cadre de notre mission et de notre rôle prévu à l'organisation des services.

RATIO ENTRE LE NOMBRE D'HEURES EN ASSURANCE-SALAIRE ET LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

	RATIO VISÉ, MSSS	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2007-2008	4,62	4,50	3,56
2006-2007	4,09	4,60	4,46

CIBLE ATTEINTE
CIBLE ATTEINTE

DÉLAI MOYEN D'ATTENTE À L'ÉVALUATION À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

	CIBLE VISÉE, MSSS 2010	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2007-2008	12 jours/calendrier	8,49	8,12
2006-2007	12 jours/calendrier	8,49	8,63

CIBLE ATTEINTE
CIBLE NON ATTEINTE

Pour 2006-2007, la cible pour le délai moyen d'attente à l'évaluation à la Protection de la jeunesse de 8,49 jours a été presque atteinte car elle était de 8,63 jours. Cependant, il faut tenir compte que le délai de 8,63 jours est bien inférieur à la cible fixée par le MSSS pour 2010 pour tous les CJ, qui est de 12 jours/calendrier.

DÉLAI MOYEN D'ATTENTE À L'APPLICATION DES MESURES EN PROTECTION DE LA JEUNESSE

	CIBLE VISÉE, MSSS 2010	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2007-2008	30 jours/calendrier	14,93	7,56
2006-2007	30 jours/calendrier	14,93	6,97

CIBLE ATTEINTE
CIBLE ATTEINTE

DÉLAI MOYEN ENTRE L'ORDONNANCE ET LA PRISE EN CHARGE PAR LE DÉLÉGUÉ À LA JEUNESSE EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)

	CIBLE VISÉE, MSSS 2010	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2007-2008	14 jours/calendrier	14	12,18
2006-2007	14 jours/calendrier	14	19,3

CIBLE ATTEINTE
CIBLE NON ATTEINTE

Pour 2006-2007, la cible de 14 jours pour le délai moyen entre l'ordonnance et la prise en charge par le délégué à la jeunesse en vertu de la LSJPA n'a pas été atteinte. Des modifications dans nos pratiques ont permis d'atteindre la cible pour 2007-2008.

TAUX DE NOUVEAUX PLACEMENTS EN CENTRE JEUNESSE

	CIBLE VISÉE, MSSS 2010	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2007-2008	7 placements/1000 jeunes	7,09	5,85
2006-2007	7 placements/1000 jeunes	7,09	6,86

CIBLE ATTEINTE
CIBLE ATTEINTE

Résultats financiers

REVENUS

Régie régionale de la santé
et des services sociaux

<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
76 081 946,00	75 971 710,00
7 565 686,00	7 653 198,00

TOTAL

83 647 632,00	83 624 908,00
---------------	---------------

CHARGES

Salaires

38 643 062,00	36 044 335,00
---------------	---------------

Avantages sociaux

10 545 756,00	9 757 789,00
---------------	--------------

Charges sociales

5 690 672,00	5 528 553,00
--------------	--------------

Services administratifs

2 551 231,00	2 499 902,00
--------------	--------------

Frais de scolarité

—	—
---	---

Denrées alimentaires

916 040,00	865 219,00
------------	------------

Entretien des installations

3 274 543,00	2 993 880,00
--------------	--------------

Transport des enfants

1 058 947,00	1 034 215,00
--------------	--------------

Déplacement du personnel

1 082 460,00	1 078 642,00
--------------	--------------

Location de locaux

3 961 971,00	3 518 601,00
--------------	--------------

Ressources de type familial
allocations

11 651 360,00	11 169 600,00
---------------	---------------

Autres

3 486 443,00	8 800 649,00
--------------	--------------

TOTAL

82 862 485,00	83 291 385,00
---------------	---------------

**EXCÉDENT DES REVENUS
SUR LES CHARGES**

785 147,00	333 523,00
------------	------------

ACTIFS

Encaisse

<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
4 645 384,00	8 241 232,00

Débiteurs - RRSSS

649 307,00	173 308,00
------------	------------

Débiteurs - Autres

1 212 949,00	1 392 868,00
--------------	--------------

Charges payées d'avance

223 354,00	147 618,00
------------	------------

Stocks

14 213,00	15 983,00
-----------	-----------

Créance interfonds

554 924,00	134 948,00
------------	------------

Autres

704 173,00	769 632,00
------------	------------

TOTAL

8 004 304,00	10 875 589,00
--------------	---------------

PASSIF

Créditeurs

5 692 382,00	9 000 113,00
--------------	--------------

Interfonds

—	—
---	---

Revenus reportés

518 203,00	877 488,00
------------	------------

Autres

530 882,00	564 259,00
------------	------------

TOTAL

6 741 467,00	10 441 860,00
--------------	---------------

SOLDE DE FONDS

1 262 837,00	433 729,00
--------------	------------

La recherche au CJQ-IU

LA MISSION UNIVERSITAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT S'EST DÉMARQUÉE PLUS PARTICULIÈREMENT SUR LES RÉALISATIONS SUIVANTES:

RECHERCHE: Quatre chercheurs d'établissement et neuf chercheurs de l'équipe de recherche associée à la mission universitaire, JEFAR, auxquels se joignent des chercheurs associés, qui ont réalisé des travaux sur la santé mentale des jeunes, l'intervention familiale auprès des familles négligentes, les jeunes touchés par plusieurs formes de victimisation, les décisions prises à la réception des signalements et la standardisation des données dans les dossiers informatisés (PIBE).

TRANSFERT DES CONNAISSANCES: Plusieurs activités dont la 7^e journée annuelle de la recherche où ont été présentés huit ateliers sur les résultats des recherches et deux conférences en plénière, un document de transfert des connaissances, *Les troubles mentaux en centre jeunesse*, et des fiches-express en santé mentale pour soutenir les intervenants dans leur travail quotidien et les informer des plus récents résultats de recherche.

ENSEIGNEMENT: Plusieurs stagiaires de premier et deuxième cycles en service social et psychoéducation

ainsi que des stagiaires et internes en psychologie au troisième cycle, en plus de stagiaires en technique de travail social et d'éducation spécialisée.

À l'automne 2007: 22 au baccalauréat en service social, 1 au baccalauréat en droit, 1 au baccalauréat en psychoéducation, 14 au doctorat en psychologie, 2 stagiaires internationaux, 5 en technique de travail social, 5 en technique d'intervention en milieu juvénile et 1 à la maîtrise en orientation.

À l'hiver 2008: 19 au baccalauréat en service social, 1 au baccalauréat en droit, 9 au doctorat en psychologie, 6 en technique de travail social et 3 en technique d'intervention en milieu juvénile.

ÉVALUATION DES PRATIQUES ET DES TECHNOLOGIES: Le *Projet PEP (Projet d'évaluation des pratiques)* a permis à 7 intervenants de 6 équipes différentes d'approprier la recherche en évaluant leur pratique avec le soutien de l'équipe d'animation scientifique et de modifier certaines pratiques à la lumière des résultats. D'autres chercheurs ont évalué des pratiques comme l'Équipe Intervention Jeunesse, la réadaptation intensive dans la communauté, la mesure probatoire et le service de crise pour adolescents.

Toutes ces activités s'articulent autour d'une thématique, *Les réponses sociales aux besoins des jeunes et des familles*, qui comprend trois axes: 1) *Les services aux enfants et aux familles en difficulté*, 2) *Les trajectoires des jeunes à risque de marginalisation et déviance* et 3) *Les enjeux adaptatifs des rôles parentaux et des différentes formes de parentalité*. Les projets traduisent bien l'alliance étroite entre la recherche et la pratique pour le

développement des connaissances et des pratiques et le développement d'une culture d'évaluation bien ancrée dans notre milieu.

L'année 2007-2008 a été marquée par la reconduction de la mission universitaire du Centre jeunesse de Québec pour cinq ans, jusqu'en 2012, au terme d'une démarche en deux étapes de plus d'une année. Le FQRSC a d'abord évalué positivement la qualité scientifique de notre programmation de recherche et nos réalisations des sept dernières années. Par la suite, le comité d'évaluation du MSSS a reconnu la qualité globale des services de l'établissement et des cinq volets de la mission universitaire: recherche, transfert des connaissances, enseignement, développement des pratiques de pointe et évaluation des pratiques et des technologies.



La Fondation du Centre jeunesse de Québec

La Fondation du Centre jeunesse de Québec s'est donné pour but d'aider les jeunes en difficulté à reprendre pied afin qu'ils puissent développer un projet de vie porteur d'espoir et ainsi entrevoir un avenir où ils seront artisans à part entière de la société.

Pour réaliser sa mission et assurer sa pérennité, la Fondation a amassé cette année:

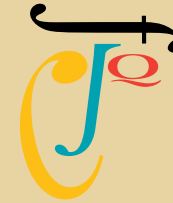
- 45 000 \$ au tournoi de golf dont le président d'honneur était monsieur Alain Gagné, propriétaire des IGA des Sources.
- 30 004,75 \$ lors de la campagne de sollicitation du personnel.
- 50 000 \$ dans le cadre de la soirée « Papilles et Papillons » sous la présidence d'honneur de Michel Laurin, président et chef de l'exploitation chez Industrielle Alliance, 40 000 \$ pour l'édition spéciale 400^e de « Papilles et Papillons » sous la présidence d'honneur de maître Bruno Lepage, associé de Beauvais Truchon, société d'avocats.
- 23 000 \$ lors du Valet-Stationnement à Place Ste-Foy.

La Fondation a contribué cette année à aider les jeunes à reprendre pied:

- 12 projets porteurs d'espoir pour un montant global de 10 400 \$.
- 23 bourses d'études pour une somme de 14 700 \$. Les bourses Archibald-Lemieux viennent en aide aux jeunes qui ont reçu ou qui reçoivent des services du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire et qui désirent poursuivre des études de niveaux collégial, universitaire ou formation professionnelle.
- 12 finissants et finissantes du secondaire et du collégial ont reçu un financement pour leur habit ou robe de bal.

La Fondation offre aussi des activités de stimulation pour les tout-petits entre 0 et 5 ans à l'École de cirque de Québec et à la bibliothèque Gabrielle-Roy. Plus de 50 enfants ont participé avec leurs parents à ces activités.

La Fondation est également propriétaire de 2 maisons d'hébergement qui favorisent l'intégration des jeunes dans la communauté: la Maison au pied de la Pente douce pour les garçons et la Maison des filles. Ces maisons opèrent grâce au financement annuel garanti par la Fondation.



FONDATION
DU CENTRE
JEUNESSE
DE QUÉBEC



Membres du conseil d'administration 2007-2008

Chantal Gosselin
Christian Gosselin
Richard Hawey (trésorier)
Nathalie Joyal
Jacques Laforest (secrétaire)
Dominique Lebel
Simon Lemay
Bruno Lepage (président)
Evan Price
Mélanie Tremblay
Carl Viel (vice-président)
Monique Weaner

Annexes



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22**
- 23**
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28



Frédérique et Laurie*, filles de Jean– Rose*, fille de Michèle– Laurie*, fille de Karine– Jean-Simon*, fils de Chantale– Léo et Florence*, petits-enfants de Daniel

Lettre

Déclaration de fiabilité des données contenues dans le rapport annuel

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données qui y figurent et des contrôles afférents.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.



Jacques Laforest, directeur général

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Règlement

Code d'éthique et de déontologie du Centre jeunesse de Québec

OBJET

1. Le présent règlement a pour objet d'établir les normes d'éthique et de déontologie qui sont applicables aux membres du conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (art. 3.0.4).

DÉFINITIONS

2. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient:
 - a) « administrateur » : un membre du conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec;
 - b) « Centre jeunesse » : le Centre jeunesse de Québec;
 - c) « comité d'éthique » : le comité d'éthique et de déontologie institué au Centre jeunesse de Québec;
 - d) « conseil » : le conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec;
 - e) « directeur général » : le directeur général du Centre jeunesse de Québec;
 - f) « loi » : *Loi sur le ministère du conseil exécutif*, *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et le Code civil du Québec;
 - g) « président » : le président du conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec;

PRINCIPES ET RÈGLES GÉNÉRALES

3. Les administrateurs sont élus, nommés ou désignés pour contribuer à la réalisation de la mission du Centre jeunesse et à la bonne administration de ses ressources.
4. L'administrateur agit avec soin, prudence, diligence et compétence comme le ferait en pareille circonstance une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt du Centre jeunesse et de la population desservie.

5. L'administrateur dans l'exercice de ses fonctions respecte les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues à la loi et au présent code.
6. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et au respect du caractère confidentiel des informations reçues. Cette obligation n'empêche pas un administrateur de consulter ou de faire rapport au groupe d'intérêts qu'il représente, à moins que le conseil n'exige le respect de la confidentialité.
7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Lorsqu'une telle situation survient, il doit dénoncer la situation au conseil et il ne peut assister à la séance du conseil lorsque celui-ci discute ou prend une décision à propos de la situation.
8. Le directeur général ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'établissement. Si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, il doit y renoncer ou, après en avoir informé le conseil, doit en disposer dans les délais fixés par celui-ci.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS

9. L'administrateur autre que le directeur général, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil ou du Centre jeunesse, doit dénoncer par écrit son intérêt au conseil et s'abstenir d'y siéger et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant sur l'entreprise dans laquelle il a cet intérêt est débattue. Le fait pour un administrateur d'être actionnaire

minoritaire d'une corporation qui exploite une entreprise visée dans le présent article ne constitue pas un conflit d'intérêts si les actions de cette corporation se transigent dans une bourse reconnue et si l'administrateur en cause ne constitue pas un initié de cette corporation au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

10. Le directeur général doit, dans les 60 jours qui suivent sa nomination, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises susceptibles de conclure des contrats avec tout établissement. Cette déclaration doit être mise à jour dans les 60 jours de l'acquisition de tels intérêts par le directeur général et, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de sa nomination.

Le directeur général doit également déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout contrat de services professionnels conclu avec un établissement par une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires, dans les 30 jours qui suivent la conclusion de ce contrat.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

11. Un administrateur ne doit pas confondre les biens du Centre jeunesse avec les siens et ne peut les utiliser à son profit et au profit de tiers.
12. Un administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers les informations obtenues dans l'exercice de ses fonctions.
13. Un administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Le fait d'offrir à un administrateur sortant de charge une reconnaissance plus significative pour son apport bénévole à l'établissement ne constitue pas une dérogation au présent article.

14. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou au Centre jeunesse.
15. Un administrateur ne peut directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. Un administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Centre jeunesse.
17. Un administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Centre jeunesse.
18. Il est interdit à un administrateur dans l'année qui suit la fin de ses fonctions d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Centre jeunesse est partie.
19. Un administrateur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer par écrit le président.
20. Le directeur général doit s'occuper exclusivement du travail de l'établissement et des devoirs de sa fonction. Il peut toutefois, en respectant les

dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, occuper un autre emploi, charge ou fonction.

21. Le directeur général qui se porte candidat à la charge de député ou à une autre charge publique élective, dont l'exercice sera probablement à temps plein, doit demander un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
22. Le directeur général qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection doit se démettre de ses fonctions.
23. L'administrateur n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'au seul remboursement des dépenses prévu à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

APPLICATION ET SANCTIONS DU CODE

24. Le comité d'éthique doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs du Centre jeunesse. Il est l'autorité compétente pour agir aux fins de l'application du présent code.
25. Le Centre jeunesse prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par un administrateur en application du présent code.
26. Le comité d'éthique avise par écrit l'administrateur des manquements à l'éthique et à la déontologie reprochés et l'informe qu'il peut dans les quatorze (14) jours de la réception de l'avis fournir ses observations et s'il le demande être entendu à ce sujet.

27. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code, le comité d'éthique lui impose une sanction. Si la sanction proposée consiste en la destitution, celle-ci ne peut être décidée que par le conseil.
28. Les sanctions qui peuvent être imposées à l'administrateur sont le rappel à l'ordre, la réprimande, la destitution ou le recours en déchéance de charge.
29. Lorsque la sanction requise est le recours en déchéance de charge, celui-ci est intenté par le Centre jeunesse en Cour supérieure après que le conseil ait adopté une résolution à cet effet.
30. Toute sanction imposée à un administrateur doit être écrite, motivée et lui être transmise personnellement.

DU CARACTÈRE PUBLIC DU CODE

31. Le présent code est public et doit être publié dans le rapport annuel du Centre jeunesse.
32. Le rapport annuel du Centre jeunesse doit faire état du nombre de cas traités, des manquements constatés par le comité d'éthique, de ses décisions et sanctions ainsi que du nom des personnes destituées ou déchues.

ENTRÉE EN VIGUEUR

33. Le présent règlement entre en vigueur le trentième jour après son adoption par le conseil.

Les composantes

SIÈGE SOCIAL

2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2
Téléphone : 418 661-6951 Télécopieur : 418 661-2845

POINTS DE SERVICES

LA MALBAIE

385, rue Saint-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1S8
Téléphone : 418 665-3981 Télécopieur : 418 665-7672

VAL-BÉLAIR

1451, rue Etna, bureau 201, Québec (Québec) G3K 2S1
Téléphone : 418 847-7834 Télécopieur : 418 847-7365

DONNACONA

400, route 138, Donnacona (Québec) G3M 1C3
Téléphone : 418 285-0430 Télécopieur : 418 285-4022

QUÉBEC

540, boulevard Charest Est, Québec (Québec) G1K 8L1
Téléphone : 418 529-7351 Télécopieur : 418 525-5716

CAP-ROUGE

4810, rue Escoffier, Québec (Québec) G1Y 3A1
Téléphone : 418 653-5241 Télécopieur : 418 656-9623

L'ANCIENNE-LORETTE

1320, rue Saint-Paul, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 1Z4
Téléphone : 418 872-8500 Télécopieur : 418 872-9912

CENTRES DE RÉADAPTATION

LE GOUVERNAIL

3510, rue Cambronne, Québec (Québec) G1E 7H2
Téléphone : 418 661-3707 Télécopieur : 418 661-5919

L'ESCALE

4810, rue Escoffier, Québec (Québec) G1Y 3A1
Téléphone : 418 653-5241 Télécopieur : 418 656-9623

CENTRES DE SERVICES EXTERNES

540, boulevard Charest Est, Québec (Québec) G1K 8L1
Téléphone : 418 529-7351 Télécopieur : 418 525-5716

COORDINATION RÉGIONALE DES RESSOURCES — FAMILLES D'ACCUEIL

2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2
Téléphone : 418 661-6951 Télécopieur : 418 661-5102

SERVICE ADOPTION ET POSTADOPTION

2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2
Téléphone : 418 661-6951 Télécopieur : 418 661-5207

SERVICE D'EXPERTISE ET DE MÉDIATION

2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2
Téléphone : 418 661-6951 Télécopieur : 418 661-4873

URGENCE SOCIALE

Accueil téléphonique – Réception des signalements

Téléphone : 418 661-3700 1 800 463-4834
Télécopieur : 418 661-5389

Le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire compte également 10 foyers de groupe répartis sur le territoire et 1 foyer de groupe régional pour les mères en difficulté d'adaptation.

* « [Bonjour, un de mes parents, grands-parents, oncles ou tantes travaille au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.](#) »

CONCEPTION ET MISE EN PAGE Brad • PRODUCTION Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, Direction générale – Communications

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Deuxième trimestre 2008
ISBN 978-2-921151-96-2